

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT	HUILE MINÉRAL, USP (Lourde)
CODE DU PRODUIT	0949
FOURNISSEUR	<p>MEDISCA Inc. Tel.: 1.800.932.1039 Fax.: 1.855.850.5855 661 Route 3, Unité C, Plattsburgh, NY, 12901 3955 Avenue Mesa Vista O., Unité A-10, Las Vegas, NV, 89118 6641 Rue Belt Line N., Suite 130, Irving, TX, 75063</p> <p>MEDISCA Pharmaceutique Inc. Tel.: 1.800.665.6334 Fax.: 514.338.1693 4509 Rue Dobrin, St. Laurent, QC, H4R 2L8 21300 Gordon Way, Unité 153/158, Richmond, BC V6W 1M2</p> <p>MEDISCA Australia PTY LTD Tel.: 1.300.786.392 Fax.: 61.2.9700.9047 Unité 7, Heritage Business Park 5-9 Rue Ricketty, Mascot, NSW 2020</p>
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	CHEMTREC Jour et nuit. Pour appels du Canada ou des É-U: 1-800-424-9300 Centre d'information sur les poisons de NSW (Australie): 131 126 Centre national des urgences chimiques 44(0)1235239670
UTILISATIONS	Tablette et capsule de lubrifiant, véhicule (oléagineux), solvant.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSEMENT SGH	Danger par aspiration (Catégorie 1) Irritation oculaire (Catégorie 2B)	
PICTOGRAMME		
MENTION D'AVERTISSEMENT	Danger	
MENTION(S) DE DANGER	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation oculaire.	
EFFETS NOCIFS SUR LA PHYSIOCHIMIE, LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT.	Ne s'applique pas	
CONSEILS DE PRUDENCE	Prévention	Se laver soigneusement après manipulation.
	Intervention	<p>EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne PAS faire vomir.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.</p>
	Entreposage	Garder sous clé.
	Élimination	Éliminer le contenu et/ou le récipient selon les exigences locales.

CLASSEMENT HMIS
Danger(s) pour la santé

1

Inflammabilité

1

Réactivité

0

Protection Individuelle

E

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE

Ne s'applique pas

NOM BOTANIQUE

Ne s'applique pas

SYNONYME

Huile minérale blanche et lourde; Huile minérale blanche et lourde (Pétrole); Paraffin liquide lourd

FORMULE CHIMIQUE

Ne s'applique pas

NUMÉRO DE CAS

8042-47-5

NUMERO DE CAS ALTERNATIF

8012-95-1

POIDS MOLÉCULAIRE

Ne s'applique pas

COMPOSITION

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	NUMÉRO CE	% PAR POIDS
HUILE MINÉRALE (Lourde)	8042-47-5	232-455-8	100

D'après les connaissances du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent dans les concentrations utilisées qui porte un danger pour la santé et donc, qui nécessiterait de figurer dans cette section.

NOTES

Les huiles minérales légères et lourdes sont des mélanges purifiés d'hydrocarbure liquide obtenu du pétrole. L'huile minérale légère a des caractéristiques similaires à l'huile minérale lourde, mais avec une plus petite viscosité cinématique.

Les huiles médicinales blanches sont des huiles incolores, très raffinées, libre de tous composés saturés, aromatiques, et autres composantes qui peuvent influencer la couleur, l'odeur, le goût et l'acceptabilité en tant que matériel pharmaceutique et alimentaire.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux avec des quantités copieuses d'eau pendant 15 minutes en séparant les paupières avec les doigts. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

SI INGÉRÉ

Appeler un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas inciter de vomissements sans conseil médical.

SI INHALÉ

Porter la victime dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.

SYMPTÔMES ET EFFETS

Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE

Ne s'applique pas

PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES

Peut être combustible à des températures élevées.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

Durant un incendie, des vapeurs dangereuses seront produites

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS ET INAPPROPRIÉS

Petit feu: produit chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée. **Grand feu:** produit chimique sèche, CO₂, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée. Éviter de mouiller l'intérieur des récipients.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Porter un respirateur autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS
PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire.

**MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR
L'ISOLATION DU PRODUIT**

Si sur le sol, balayer ou pelleter le matériel et placer dans un récipient approprié.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE

Ne pas toucher les contenants endommagés ou la matière renversée sans porter les vêtements de protection appropriés. Porter un respirateur, des lunettes protectrices appropriées, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais. Arrêter la fuite si possible de le faire sans risque. Empêcher la pénétration dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éteindre toutes les sources d'ignition. Évacuer le secteur. Si nécessaire, employer un brouillard d'eau pour disperser les vapeurs. Absorber la matière avec de la vermiculite compatible ou un autre matériel absorbant. Placer la matière dans des récipients appropriés et étiquetés en vue de leur élimination. Aérer la région affectée et nettoyer le site du déversement après que la matière soit ramassée. Ne pas déverser dans le système d'égout ni dans les descentes d'eau.

RÉFÉRENCE AUX AUTRES SECTIONS

Voir la section 7 pour des renseignements sur la manipulation sécuritaire. Voir la section 8 pour des renseignements sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour des renseignements sur l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
PROCÉDURES DE MANUTENTION

Ne pas inhaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Laver à fond après toute manutention. Entreposer à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer selon les règlements locaux. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

**CONDITIONS D'ENTREPOSAGE
SÉCURITAIRE**

Entreposer à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer selon les règlements locaux. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original, bien fermé, à l'abri de l'exposition directe au soleil et à l'humidité. Conserver dans des contenants bien fermés, résistant à la lumière.

UTILISATION(S) FINALE SPÉCIFIQUE

Voir section 1

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique: **HUILE MINÉRALE (Lourde)** Numéro de CAS: 8042-47-5

	Pays	Valeur limite-8 heures		Valeur limite-Court terme		IDLH	REL	Consultatif	Remarques
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
OSHA	USA	N/L	5	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
ACGIH	USA	N/L	5	N/L	10	N/L	N/L	N/D	N/D
NIOSH	USA	N/L	5	N/L	N/L	2500	N/L	N/D	N/D
WEEL	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
HSIS	Australie	N/L	5	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
HSE	UK	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D

GESTIS	Germany (AGS)	N/L	5 (1)	N/L	20 (1) (2)	N/L	N/L	N/D	(1) Fraction respirable (2) Valeur moyenne de 15 minutes
---------------	---------------	-----	-------	-----	------------	-----	-----	-----	--

N/L = Non Listé ; N/D = N'est pas Disponible

Les PELs sont des TWA de 8 heures = valeur limite - huit heures

TWA plafond ou court terme = STEL = valeur limite - court terme

DIRECTIVES D'EXPOSITION

Consulter les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État. Fraction de particules respirables, non réglementées autrement: 5 mg /m³.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Yeux: Porter des lunettes protectrices appropriées ou des lunettes de sécurité chimique comme décrit par SIMDUT ou OSHA dans les règlements de protection du visage et des yeux 29 CFR 1910.133 ou dans la Norme Européenne EN166. **Peau:** Porter des gants appropriés pour empêcher l'exposition au produit.

Vêtements: Porter des vêtements de protection appropriés pour minimiser le contact avec la peau.

Respirateurs: Suivre les règlements de respirateur SIMDUT ou OSHA trouvés dans 29 CFR 1910.134 ou la Norme européenne EN 149. Utiliser un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA ou par la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont excédées ou si une irritation se développe ou d'autres symptômes sont ressentis. **Risques thermiques:** Pour les produits présentant un risque thermique, un équipement de protection individuelle approprié doit être utilisé.

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE

Système de ventilation mécanique adéquat. Hotte chimique de laboratoire, douche oculaire et douche d'urgence.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE

Liquide

DESCRIPTION

Liquide huileux, transparent, incolore, avec aucune ou pratiquement aucune fluorescence. Inodore lorsqu'il est froid, et ne se développe pas plus qu'une faible odeur de pétrole lorsqu'il est chauffé.

SOLUBILITÉ

Insoluble dans l'eau et dans l'alcool; solubles dans les huiles volatiles. Miscible avec la plupart des huiles fixes, mais pas avec de l'huile de ricin.

ODEUR

Inodore lorsqu'il est froid, et ne se développe pas plus qu'une faible odeur de pétrole lorsqu'il est chauffé.

INFLAMMABILITÉ

Peut être combustible à des températures élevées

TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION

(325- 355)°C,
(617-671)°F

POINT D'ÉBULLITION

(218-643)°C,
(424.4-1189.4)°F

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION

Pas disponible

TAUX D'ÉVAPORATION

Pas disponible

LIMITE EXPLOSIVE

Pas disponible

POINT D'IGNITION

>112°C,
>233.6°F (Closed Cup)

log P (OCTANOL-EAU)

> 6

LIMITE INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE / LIMITE EXPLOSIVE

Pas disponible

POINT DE FUSION/CONGÉLATION

Pas disponible

SEUIL D'ODEUR

Pas disponible

PROPRIÉTÉ OXYDANTES

Pas disponible

pH

Pas disponible

DENSITÉ RELATIVE (EAU = 1)

Pas disponible

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE

0.845 - 0.905

LIMITE INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE/ LIMITE EXPLOSIVE

Pas disponible

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)

Pas disponible

TENSION DE VAPEUR

< 0.008
hPa(20°C)

VISCOSITÉ

34.5 – 150.0
mm²-s-1 (40°C)

Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Non établie
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
SUBSTANCES INCOMPATIBLES	Oxydants forts
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Émanations toxiques de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et d'autres gaz peuvent se produire
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	Ne se produira pas
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Non établie
CONDITIONS À ÉVITER	Humidité, lumière du soleil et températures extrêmes

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË	Orale: Rat: DL50: (mg/kg): > 5000 Cutané: Lapin: DL50: (mg/kg): > 2000 Inhalation: Rat: DL50: (mg/L/4hr): 2062
CORROSION/IRRITATION CUTANÉE	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Test d'irritation: Cochon d'Inde: Peau: Non-irritant Test d'irritation: Lapin: Peau: Non-Irritant
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	Cause de l'irritation oculaire. Test d'irritation: Lapin: Yeux: Irritant
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.
SENSIBILISATION CUTANÉE	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Test de maximization, cochon d'inde: Pas sensibilisant.
EFFET MUTAGÈNE SUR LES CELLULES GERMINALES	Des données sur les effets mutagènes sur les cellules germinales n'ont pas été trouvées. En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	OSHA HUILE MINÉRALE (très raffinée) n'est pas inscrit(e). NTP HUILE MINÉRALE (très raffinée) n'est pas inscrit(e). CIRC HUILE MINÉRALE (très raffinée) est listé(e) dans le groupe 3 (inclassable quant à sa cancérogénicité pour les humains). Proposition 65 de la Californie Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des défauts de naissance, ou des dangers pour la reproduction.
INFORMATIONS DE CANCÉROGÉNÉCITÉ	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Étude sur la cancérogénicité : 2 ans : Souris : 75µL/kg : Pas d'effet cancérogène Étude sur la cancérogénicité à vie : Souris : 75µL/kg : Pas d'effets cancérogènes observés
TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'hypothombinémie et la maladie hémorragique pour le nouveau-né se sont produits suivant une utilisation chronique d'huile minérale pendant la grossesse.
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

DANGER PAR ASPIRATION

Peut être fatal si avalé et si entré dans les voies respiratoires.

Ce produit est relativement non-toxique par ingestion sauf si l'aspiration se produit. L'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique, qui est caractérisée par un œdème pulmonaire et par l'hémorragie et qui peut être fatal. La toux et l'étouffement sont souvent observés lors de l'aspiration. Un malaise gastro-intestinal peut se développer, suivi par du vomissement avec un risque supplémentaire d'aspiration. Le produit a des propriétés laxatives et peut résulter en crampe abdominale et en diarrhée. L'exposition à une grande dose unique ou plusieurs petites doses d'huile minérale par inhalation, aspiration ou ingestion menant à l'aspiration peut entraîner une pneumonie lipidique ou un granulome lipidique. L'essoufflement et la toux sont les symptômes les plus communs.

L'huile minérale légère est un hydrocarbure avec une viscosité cinématique qui peut être >20.5 mm²/s (40°C).

**SIGNES ET LES SYMPTÔMES
D'EXPOSITION**

Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

Symptômes reliés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:
Nausée. Vomissement. Diarrhée. Effets laxatifs.

Conditions médicales aggravées par l'exposition:
Appendicite. Problèmes intestinaux. Colite ulcéreuse. Saignement rectal.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Inhalation Peut être nocif si inhalé. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut être fatal si avaler et entre dans les voies respiratoires.

Ingestion Peut être nocif si ingéré. Peut être fatal si avaler et entre dans les voies respiratoires.

Peau Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut causer une irritation cutanée.

Yeux Peut causer une irritation oculaire.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**TOXICITÉ**

CE50 : 48 Hr: Crustacea: (mg/L): N'est pas disponible

CL50: 96 Hr: Poisson: (mg/L): > 10000

CE50: 72 ou 96 Hr: Algues (ou d'autres plantes aquatiques): (mg/L): N'est pas disponible

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

N'est pas disponible

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Haut: LogPow: > 6

MOBILITÉ DANS LE SOL

Insoluble dans l'eau

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

N'est pas disponible

Ce produit n'est pas destiné à être libéré dans l'environnement.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Éliminer conformément à la réglementation locale/fédérale . Éviter de libérer dans l'environnement.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU**

Produit non dangereux

NUMÉRO ONU

Ne s'applique pas

CLASSE

Ne s'applique pas

GROUPE D'EMBALLAGE

Ne s'applique pas

AUSTRALIE**HAZCHEM**

Ne s'applique pas

EU
**TRANSPORT EN VRAC SELON ANNEXE
II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78
ET CODE IBC**

N'est pas listé

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Pas disponible

**INFORMATIONS D'EXPÉDITION
SPÉCIALES**

Ne s'applique pas

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION
RÈGLEMENTS DES ETATS UNIS

Nom Chimique & numéro de CAS	CERCLA 40 CFR Partie 302.4	SARA (Titre III) 40 CFR	EPA 40 CFR Partie 355		Droit de Savoir (Right-to-know)			Proposition 65 de la Californie
			Annexe A	Annexe B	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts	
HUILE MINÉRALE (très raffinée) 8042-47-5	N/L	N/L	N/L	N/L	X	X	X	N/L

N/L = Non listé; X = Listé

RÈGLEMENTS AUSTRALIENS

Nom Chimique & numéro de CAS	Règlements pour Poisons et les Marchandises Thérapeutiques	Loi des Marchandises Thérapeutiques	Code De Pratique - Précurseurs De Drogues Illicites
HUILE MINÉRALE (très raffinée) 8042-47-5	N/L	Pas listé*	N/L

N/L = Non listé

RÈGLEMENTS EU

Nom Chimique & numéro de CAS	ANNEXE XVII DE REACH	ANNEXE XIV DE REACH	EC 1005/2009	EC 850/2004	EC 1107/2009	EC 649/2012	EC 2012/118
HUILE MINÉRALE (très raffinée) 8042-47-5	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L

N/L = Non listé; X = Listé

Toute réglementation européenne non mentionnée ci-dessus ne s'applique pas à ce produit.

NOTES

*Les huiles minérales de qualité pharmaceutique sont exemptées.

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS
RÉFÉRENCES

Disponibles sur demande

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **AIHA WEEL** – American Industrial Hygiene Association Workplace, limite d'exposition environnementale en milieu de travail; **CAESAR** – Computer Assisted Evaluation of industrial chemical Substances According to Regulations; **CAS** – Chemical Abstract Service; **CERCLA** – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **CE50** – concentration efficace, 50%; **CIRC** – Centre International de Recherche sur le Cancer; **EPA** – Agence de Protection Environnementale des É-U; **HMIS** – Système d'information sur les matériaux dangereux; **HSE** – Health and Safety Executive; **HSIS** – Système d'information sur les substances dangereuses; **IDLH** – Immédiatement dangereux pour la santé ou pour la vie; **IRFMN** – Ready Biodegradability Model; **ISS** – Istituto Superiore Sanità; **CL50** – Concentration létale, 50%; **LD50** – Dose létale, 50%; **MSHA** – Mine Safety and Health Administration; **NIOSH** – National Institute for Occupational Safety and Health; **NTP** – National Toxicology Program; **OSHA PEL** – Occupational Safety & Health Administration, limited d'exposition permissible; **QSAR** – Quantitative Structure-activity relationship; **REL** – Limite d'exposition recommandée; **SARA** – Superfund Amendments and Reauthorization Act; **SGH** – Système Général Harmonisé; **SIMDUT** – Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail; **STEL** – Limite d'exposition de courte durée; **TLV** – Valeur de seuil limite; **TWA** – Moyenne pondérée dans le temps

DERNIÈRE RÉVISION

05/2020

REPLACE

12/2016

Pour obtenir une liste des modifications apportées à la SDS depuis la dernière version, veuillez contacter MEDISCA à www.medisca.com

AVERTISSEMENT

Ce document a été créé en conformité avec les règlements de OSHA, Safe Work Australia et SIMDUT. L'information ci-dessus est considérée comme étant correcte mais ne prétend pas être exhaustive et ne devrait être utilisée comme guide seulement. L'information contenue dans ce document est basée sur l'état actuel de nos connaissances et s'applique au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Cette information ne présente aucune garantie sur les propriétés du produit. MEDISCA® ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus. Les récipiendaires du produit doivent prendre la responsabilité d'observer les lois et les règlements existants.

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Pour toutes exigences spécifiques à un pays qui ne figurent pas sur cette fiche de données de sécurité, veuillez demander la page supplémentaire de cette fiche de données de sécurité.